

AVIS IMPORTANT

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES la Vie (Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), fondée en 1819, et dont le siège social est à Paris, 87, rue de Richelieu, a l'honneur d'informer sa clientèle et le public, qu'elle a nommé pour la représenter à Vichy, en remplacement de M. MICHEL, décédé, Monsieur BURASSE, agent principal, 14, place de la République.

AVIS A NOS ABONNÉS

Nous avons l'honneur de prévenir ceux de nos abonnés qui ne nous auraient encore pas fait parvenir le prix de leur abonnement pour nos prochains numéros, de nous adresser, par la poste à partir du 15 mars, une traite dont le montant sera augmenté de 75 centimes pour les abonnements de 3 mois, 1 fr. 25 pour les abonnements d'un an, pour frais de recouvrement. Les personnes qui préfèrent se libérer par mandat-poste, sont priées de vouloir bien nous faire parvenir leur envoi jusqu'au 30 mars.

A NOS LECTEURS

On trouve « PARIS-CENTRE » à : M. A BEARD (Nievre), chez M. DELORME, ruraliste. Au GUEIN (Cher), chez Mme veuve ROY, ruraliste.

BOURSE DE PARIS

3 %, 88,65 ; 4 % amortissable, 89,25 ; 5 % 1915-16, 88,85 ; 5 % 1917, 83,00 ; 5 % 1918 non lib., 64,25 ; Oblig. Etat 4 %, 517 ; Paris 1889, 271 ; Actions (Cendrées) 100 de Paris 1890, 250 ; 1910 3 %, 325 ; 1912, 217 ; 1917, 301,50 ; Banque de France, 5650 ; Comptoir d'Escompte, 941 ; Crédit Foncier, 855 ; Oblig. comm. 1903, 317,50 ; 1912, 170 ; Oblig. Fonc. 1890, 241,75 ; 1909, 173,50 ; 1913, 191,75 ; 1917, 230 ; Crédit Lyonnais, 175 ; Est, 580 ; Lyon, 597 ; Midi, 765 ; Nord, 595 ; Orléans, 915 ; Ouest, 670 ; Métro, 422 ; Nord-Sud, 177 ; Suez, 5580 ; Argentine 1900, 76,50 ; Hadson 3 %, 31,00 ; Japon 1910, 135 ; Russes 1907, 17 ; 1909 3 %, 110 ; 1913, 100 ; 1914, 23 ; Turc Unifié, 41,50 ; Brésk, 113 ; Rio, Tinto, 1255 ; Sosnowice, 680.

CHANGES

Londres, 48,97 ; New-York, 11,24 ; Allemagne, 4 1/2, 21,82 ; Suisse, 218 ; Italie, 55,58 ; Espagne, 176 ; Hollande, 207 ; Danemark, 293 ; Belgique, 93,98 ; Norvège, 109 1/4.

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de François-Louis JOLIVET, le 27 R.I., mort pour la France, à Garches-le-Camp (Pas-de-Calais), à l'âge de 38 ans. Ses obsèques auront lieu le dimanche 12 mars, à 11 heures, en l'église de Saint-Honoré-des-Bains. De la part de : sa veuve, sa mère, sa sœur, de ses frères, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et de toute la famille.

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de Eugène GLEMIENT, scélit au 237 R.I., décédé des suites de ses blessures, à l'âge de 39 ans, le 10 juin 1918, au Garches-le-Camp (Pas-de-Calais), et Jean GLEMIENT, soldat au 102 R.I., le 10 juin 1918, au Garches-le-Camp (Pas-de-Calais), le 17 mai 1918, à l'âge de 39 ans. Les obsèques auront lieu le dimanche 12 mars, à 3 heures du soir, en l'église de Saint-Honoré-des-Bains, au lieu de son domicile. Mmes Jeanne et Alice GLEMIENT, M. René GLEMIENT et Marie GLEMIENT, leurs enfants ; Mme veuve GLEMIENT, leur mère ; et de toute la famille. Le présent avis tiendra lieu d'invitation.

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de M. Albert MAURICE, décédé en son domicile, à Mully, rue de Chazaux, le 8 mars 1932, dans sa 47 année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le vendredi 10 mars courant, à 11 h. 30, en l'église d'Imphy, sa paroisse. On se réunira à sa maison mortuaire. De la part de : M. Robert Maurice, son fils ; Mme veuve Pierre Maurice, sa mère ; M. Edouard Talvard, son beau-père ; M. et Mme Louis Maurice, ses frères et sœurs ; M. Pierre Maurice, son neveu ; Mme veuve Claude, Mme veuve Elise Talvard et ses enfants ; M. Pierre Talvard, ses fils ; Mme veuve Marie, sa sœur ; M. et Mme Paul Martin, Mme veuve Louis Martin, ses oncles et tantes ; ses familles Maurice, Talvard, Claude, Martin, Debie, Roger, Fagnard, Fèvre, Polissier, de ses neveux, nièces, cousins, cousines, de toute sa famille et de ses nombreux amis.

AVIS MORTUAIRES

Mme veuve Joly et toute la famille remercient bien sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de M. Louis JOLY, ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

AVIS MORTUAIRES

Mme Gaston Berdin, M. et Mme Sylvain Girard et leurs enfants, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de Mme Augustine VERDIER, ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

AVIS MORTUAIRES

Mme veuve Poupon, ses enfants et toute la famille, remercient sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de M. Louis POUPON, ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Maladies d'Estomac

et mauvaise circulation du sang

Résultats intéressants à signaler, aux lecteurs

On est arrivé à employer, après purification, une poudre naturelle trouvée dans certaines régions de France, alors qu'avant guerre, on la recueillait de Saxe et de Bavière, comme base d'une spécialité :

COQUELUCHE

guérison assurée en quelques jours par le PAROXYL

COQUELUCHE

guérison assurée en quelques jours par le PAROXYL

COQUELUCHE

guérison assurée en quelques jours par le PAROXYL

COQUELUCHE

guérison assurée en quelques jours par le PAROXYL

COQUELUCHE

guérison assurée en quelques jours par le PAROXYL

COQUELUCHE

guérison assurée en quelques jours par le PAROXYL

COQUELUCHE

guérison assurée en quelques jours par le PAROXYL

COQUELUCHE

guérison assurée en quelques jours par le PAROXYL

COQUELUCHE

guérison assurée en quelques jours par le PAROXYL

COQUELUCHE

guérison assurée en quelques jours par le PAROXYL

COQUELUCHE

guérison assurée en quelques jours par le PAROXYL

COQUELUCHE

guérison assurée en quelques jours par le PAROXYL

COQUELUCHE

guérison assurée en quelques jours par le PAROXYL

COQUELUCHE

guérison assurée en quelques jours par le PAROXYL

COQUELUCHE

guérison assurée en quelques jours par le PAROXYL

OFFICIERS MINISTÉRIELS

Etude de M. Augustin BARDET, notaire à Lucenay-les-Aix

Etude de M. NAUDIN, notaire à Sancerre

Etude de M. G. JOANNET, notaire à Cosne (Nièvre)

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

OFFICIERS MINISTÉRIELS

Etude de M. Augustin BARDET, notaire à Lucenay-les-Aix

Etude de M. NAUDIN, notaire à Sancerre

Etude de M. G. JOANNET, notaire à Cosne (Nièvre)

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

OFFICIERS MINISTÉRIELS

Etude de M. Augustin BARDET, notaire à Lucenay-les-Aix

Etude de M. NAUDIN, notaire à Sancerre

Etude de M. G. JOANNET, notaire à Cosne (Nièvre)

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

VENTE DE BESTIAUX

Après cessation de culture. Le Dimanche 12 Mars 1932, à 1 heure du soir. Il sera procédé au Château de Moulins (Allier), le vendredi dix-sept mars 1932, à treize heures, par devant M. Loughon, et en cas d'empêchement M. Lehar, tous deux juges en ce siège, commis à cet effet.

REMOUAGES

à 2 roues caoutchouces, avec plaque tournante, état neuf, 4 tonnes. S'adresser à M. BATAILLE, à St-Benin-d'Azay (Nièvre).

BEAU BOIS de MENUISERIE

Pitchpin, Pin du Canada, Parquet, Poutres, mandrins, bastinges. Prix avantageux. S'adresser : Usine Frigorifique, Camp de Gievres (Loir-et-Cher).

PERSONNEL

ON DEMANDE : BONS EUCHERONS de suite. THEVENOT, Bois, à Montbard (

CHOCOLAT *Poulain* ET CACAO QUALITÉ INIMITABLE

VOUS...

l'avez constaté :
le seul but
de

mon Ciné

24 PAGES
TIRAGE DE LUXE

est de vous intéresser et
de vous distraire.

Primes extraordinaires
à tous les Abonnés



Envoi gratis d'un Numéro spécimen sur demande

DIRECTION ET ADMINISTRATION:
3, Rue de Rocroy, PARIS

... Et vous le
constaterez encore
davantage dans le

N° 3

que vous trouverez
chez votre libraire
AU PRIX EXCEPTIONNEL

de

10^c

Grands Magasins "A LA NOUVEAUTÉ FRANÇAISE"

Ancienne Maison H. JAILLETTE
Gabriel PLAULT et BONDE, Successeurs
8, Rue La-Fayette -- NEVERS -- 23, Rue des Merciers

Avant les Nouveautés de la Saison

OCCASIONS

Voir nos dernières Séries Lainages hors cours

Pépinières Desfosse-Maunay

LA CHARTE (Nièvre)
Arbres et Arbustes Fruitières, Forestiers
D'ORNEMENT
Plants pour Boisements et Clôtures

Catalogue franco sur demande

TOILES - SACS - BACHES - FICELLES

Anciennes Maisons A. FRANCK et SOCIÉTÉ DU SAC

Comptoir de l'Industrie du Jute

Société anonyme au capital de 5.000.000 de francs

12, Rue du Rempart, NEVERS

A. LERICHE, directeur

SACS POUR TOUTS USAGES - TOILES D'AMBIEMENT
EN 190 c/m - EMBALLAGES - SANGLES

COUVREZ VOS VOITURES

Avec les Bâches du COMPTOIR de l'INDUSTRIE du JUTE

Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jutier-Nevers
VENTE ET LOCATION

CHAUX GRASSE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE USINE DU VOURIGNY FERNAND DUCROT



Viticulteurs ! Dans votre intérêt employez le PULVERISATEUR A TRAC-
TION PERRAS : le seul appareil qui ne sse vous donner satisfaction.

Liquidation Stocks Américains

Camp d'Alsace-Lorraine à Nevers

PETIT OUTILLAGE : Rabots, Cise aux à bois, Haches, Hachettes, Petites
Machines à Percer à main, Pinces cou-pantes, diverses, Clés diverses, etc.
LANTERNES DIVERSES, Bidons à vers, Brouettes, Chariots, Poêles d'ap-
partements, de salles, etc. Guisnières, Boudins, Radiateurs, Chaudières en
tous genres, Chaînes, Lits, Conservers diverses, Boîtes à outils, Organes de
transmission, Robinetterie en tous genres, Tuyauterie fer et fonte.
MACHINES-OUTILS NEUVES et D'OCCASION BOIS ET FER
MOTEURS ELECTRIQUES, LOCOMOBILES, etc., etc.

S'adresser à M. GOUY, camp d'Alsace-Lorraine, à Nevers

Vermicellerie DU CENTRE

J. LUCAS et Cie

19, Rue Voltaire, rue du Creux-du-Verre rue Traversine
MOULINS (Allier)
Téléphone 3-73

MACARONI

LA VERMICELLERIE DU CENTRE est une USINE MODERNE DE PÂTES
ALIMENTAIRES

Elle est munie d'un outillage de machines perfectionnées, à grand rendement,
qui lui permettent de fabriquer des produits de qualité irréprochable (vermicelle,
macaroni, nouilles, pâtes d'Italie, coquillettes et pâtes laminées).
BIEN EXIGER la MARQUE « LE MOULIN » (déposée).



PAPILLON NOIR

Le demander PARTOUT